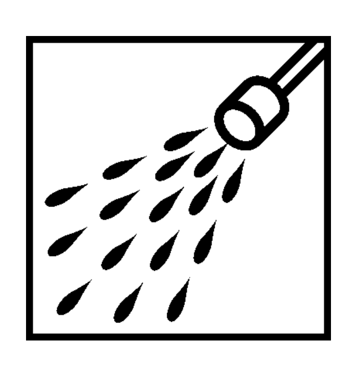
INDICATEUR BLEU DE TRAITEMENT I.C.001



AVANTAGES

Permet d'éviter les manques et les surdosages lors des traitements.
Sans danger pour les plantes à protéger.
Coloration bleue temporaire qui disparaît rapidement en cas de pluie ou d'arrosage, ou en quelques jours à la lumière du soleil.

COMPOSITION

260,75 g/l de colorant bleu brillant (acide blue 9)
AMM N°2020197 sous le nom de I. C. 001 par PFC – B.P. 86 – 21603 LONGVIC Cedex
Sans classement toxicologique

UTILISATION

Adjuvant coloré des bouillies herbicides, fongicides et régulateurs de croissances.
Utilisable avec tout type de pulvérisateur (tracté, porté ou à dos).

MODE D'ACTION / EFFICACITE

L'indicateur bleu de traitement I.C.001 s'utilise pour colorer les bouillies contenant des désherbants totaux ou sélectifs, des fongicides ou des régulateurs de croissance.
La coloration en bleu de la bouillie permet à l'applicateur d'éviter le recoupement et les manques, optimisant ainsi l'efficacité du traitement.
Cette coloration contribue également à une plus grande sécurité en délimitant les zones traitées
Cette coloration est particulièrement appréciable pour les traitements localisés ou par taches, comme par exemple lors de traitement de rattrapage avec un désherbant foliaire. Cette coloration permet également de déceler facilement des fuites ou des défaillances du système de pulvérisation.
La coloration bleue du sol ou des végétaux est visible quelques jours, de 24 à 72 heures, en fonction du support, de la concentration en colorant dans la bouillie, de la pluviométrie et de l'ensoleillement. La coloration disparaît sous l'action de l'eau (pluie ou arrosage) et sous l'action de la lumière.
L'indicateur bleu de traitement I.C.001 est compatible avec la très grande majorité des produits utilisés en espaces verts et avec la totalité des produits de la gamme PFC. En cas de doute, faire un test préalable sur une petite quantité.
L'indicateur bleu de traitement I.C.001 peut être utilisé sur tous les types de gazon (ornement, stade, golf, plaines de jeux), sur les massifs ornementaux et sur les zones non cultivées (bords de route, trottoirs, allées, etc.). L'indicateur bleu de traitement I.C.001 est sans classement toxicologique et est totalement biodégradable.

DOSES HOMOLOGUEES

Adjuvant pour bouillie fongicide : 0,25 L/HL
Adjuvant pour bouillie herbicide : 0,25 L/HL
Adjuvant pour substance de croissance : 0,25 L/HL

MODE D'EMPLOI

1) Epoque d'utilisation

Tout au long de l'année, lorsqu'un traitement s'avère nécessaire.

2) Doses d'emploi

La quantité d'indicateur bleu de traitement I.C.001 dépendra principalement du support recevant la bouillie (gazon, terre, etc.) et de la quantité d'eau appliquée par hectare.
L'applicateur devra ajuster les doses préconisées aux conditions locales. En cas de doute, mettre en œuvre la quantité préconisée la plus faible et ajouter le cas échéant une quantité supplémentaire d'indicateur bleu de traitement I.C.001.
D'une manière générale, plus la quantité d'indicateur bleu de traitement I.C.001 mise en œuvre sera élevée et plus la coloration obtenue sera foncée.

Situation	Volume de bouillie	Dose d'indicateur bleu de traitement I.C.001
Sol nu ou faiblement enherbé	10 L 100 L 400 L	5 à 10 ml 50 à 100 ml 200 à 400 ml
Gazon ras (green)	10 L 100 L 400 L	5 à 10 ml 50 à 100 ml 200 à 400 ml
Stade, pelouse de parc	10 L 100 L 400 L	10 à 20 ml 100 à 200 ml 400 à 800 ml
Végétation très développée (friche)	10 L 100 L 400 L	15 à 25 ml 150 à 250 ml 600 à 1 000 ml

3) Précautions d'emploi

Ne pas traiter par temps de pluie, de vents forts ou de fortes chaleurs.
Ne pas pulvériser à proximité immédiate d'une étendue d'eau.
Ne pas appliquer sur des surfaces dures poreuses (risque d'une coloration durable).

CONDITIONNEMENT

Carton de 12 bidons de 1 litre

Novembre 2002

Fiche de données de sécurité disposnible sur simple demande